NATIONS
UNIES

S

Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

S/20033
19 juillet 1988
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATEE DU 19 JUILLET 1988, ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL PAR LE CHARGE D'AFFAIRES PAR INTERIM DE LA MISSION PERMANENTE DU KOWEIT AUPRES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte d'une déclaration officielle du Koweït concernant l'acceptation, par la République islamique d'Iran, de la résolution 598 (1987) du Conseil de sécurité.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe, comme document du Conseil de sécurité.

Le Chargé d'affaires par intérim,

(Signé) Mohammad S. AL SALLAL

Annexe

Déclaration officielle du Koweït, en date du 19 juillet 1988, concernant l'acceptation, par la République islamique d'Iran, de la résolution 598 (1987) du Conseil de sécurité

[Original : arabe]

C'est avec une grande joie et un vibrant espoir que le Koweït a accueilli la nouvelle de l'acceptation, par le Gouvernement de la République islamique d'Iran, de la résolution 598 (1987) du Conseil de sécurité, qui constitue une formule équitable et honorable pour mettre fin, sur la base de la légitimité internationale, au conflit armé entre l'Iran et l'Iraq.

Nous espérons que l'acceptation de cette résolution par notre amie, la République islamique d'Iran, est motivée par le désir, d'une part, de répondre aux appels de paix lancés par l'ensemble de la communauté internationale depuis le début du conflit et, d'autre part, de donner suite à l'acceptation immédiate de cette résolution, le 20 juillet 1987, par notre frère l'Iraq.

Se félicitant de cette décision importante, fondamentale et tant attendue, sur la voie de la paix, le Koweït exprime le voeu qu'elle est l'expression d'une politique visant à instaurer une paix générale dans la région, sur la base des principes de l'Islam, religion de paix, d'amour et de solidarité.

Le Koweït estime que c'est au Conseil de sécurité et au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies qu'incombe la responsabilité primordiale de l'application immédiate et intégrale de toutes les dispositions de cette résolution, à même de garantir l'instauration d'une paix juste et permanente.

Le Koweït se félicite avec à tous les peuples épris de paix de cette démarche importante. Il exprime également l'espoir et le désir que les nobles objectifs qui ont inspiré la décision de la République islamique d'Iran constituent des éléments immuables et fondamentaux de sa politique extérieure.

Le Koweït se déclare prêt à contribuer à tous les efforts de paix et, au premier chef, aux efforts déployés par le Secrétaire général de l'Organisation pour faciliter et garantir l'application de cette résolution en vue de parvenir à la paix, à la sécurité et à la stabilité entre les deux pays musulmans voisins que sont l'Iraq et l'Iran et dans l'ensemble de la région du golfe arabe.